



COMPTE RENDU

Objet : Conseil d'Administration – 10 et 11 mars 2018

Le Secrétariat Général

Liste de diffusion :
Membres du Conseil d'Administration,
Siège fédéral
Cadres techniques
Membres d'honneur
Ligues Régionales
Etienne Thobois

Le présent compte rendu a été adopté au cours de la prochaine séance des 16 et 17 juin 2018

Membres : David Angelats, Christian Barthel, Francelyse Brun-Adam, Florent Chayet, Patricia Corti, Stéphane Corvée, Malice Devergies, Magali Godin (samedi matin), Nathalie Huet, Emmanuel Justafre, Aude Le Gallou, François Machavoine, Olivier Place, Renaud Platel, Richard Remaud (samedi), Jean-Michel Richard, Jean-Marc Serfaty (samedi), Bach Lien Tran, Monique Wahlen (samedi).

Excusé(es) : Valérie Contoz, Stéphanie Goeneutte, Patrice Lannoy, Philippe Le Van, Bruno Ressouche, Thierry Stempfel, Matthieu Souchois (invité en tant que Président du CPL).

Invités : Maëlle Fontaine, Raphaële Terquem (CAC), Paul-André Tramier (Président d'honneur).

Siège fédéral : Céline Berton (DA), Pascal Bildstein (DC – samedi), Cyrille Gombrowicz (DTNA Territoires), Fabrice Vallet (DTNA Haut-Niveau), Alicia Volant (DF - samedi).

Sujets à l'ordre du jour

Samedi 10 mars

0. Validation du CR du Conseil d'Administration des 13 et 14 janvier 2018

1. Communication du Président *Florent Chayet*

- 2. Communication du DTN *Philippe Limouzin*
- 3. Points soumis au vote du Conseil d'Administration
 - 3.1 Secteur Financier *Christian Barthel*
 - 3.1.1 Arrêté des comptes 2017
 - 3.1.2 Budget Prévisionnel 2018
 - 3.2 Secteur Formation..... *Stéphane Corvée*
 - 3.2.1 Modifications réglementaires de toutes les filières OT
 - 3.3 Secteur Diversité des Pratiques..... *Bach Lien Tran*
 - 3.3.1 Modifications des autorisations de tournois et de classement
 - 3.3.2 Proposition de changement d'appellation de la CNA
 - 3.3.3 Modification des règlements du Championnats de France adultes, vétérans et d'entreprise
 - 3.3.4 Modifications des règlements du TIJ, TNJ et CDFJ
 - 3.3.5 Modifications du règlement du Championnat Interclubs
 - 3.3.6 Expérimentation IC Jeunes

Dimanche 11 Mars 2018

- 3. Points soumis au vote du Conseil d'Administration (suite et fin)
 - 3.4 Secteur Administratif *Jean-Michel Richard*
 - 3.4.1 Règlement Disciplinaire : modifications
 - 3.4.2 Commission Ethique : règlement
 - 3.4.3 Mérite Fédéral : modifications
 - 3.4.4 Règlement des mutations : modifications
 - 3.4.5 Validation de l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale
- 4. Points d'information
 - 4.1 Secteur Communication / Marketing / Événementiel.....*Magali Godin*
 - 4.1.1 Point d'avancement sur le nouveau cycle des IFB
 - 4.2 Secteur Territoires Durables
 - 4.2.1 Dialogue de Gestion... *Nathalie Huet*

5. Points d'activité des secteurs

Nombre de votants le 10 mars : 19 votants le matin et 18 votants l'après-midi
Nombre de votants le 11 mars : 15 votants

0. Validation du CR du CA des 13 et 14 janvier 2018

Suite à sa diffusion, ce projet de compte-rendu a fait l'objet de remarques de forme. Sous réserve de ces modifications, le compte-rendu est proposé à l'adoption.

■ **Vote n° 1 : Validation du compte-rendu du CA des 13 et 14 janvier 2018**
Nombre de votants : 19 voix / **18 voix pour et 1 abstention**
Le compte-rendu du CA des 13 et 14 janvier 2018 est adopté à la majorité.

1. Communication du Président

Présence de Fabrice Vallet et Cyrille Gombrowicz, DTN Adjoints en l'absence du DTN, Philippe Limouzin, pour raisons médicales.

Puis il fait le point sur ses rendez-vous depuis le dernier Conseil d'Administration :

- Les Championnats de France Parabad à Pertuis : la compétition, très bien organisée s'est déroulée dans une excellente ambiance.
Présence de la Ministre des Sports, Laura Flessel, qui a montré son attachement aux compétitions dédiées aux personnes en situation de handicap et a assuré la fédération de sa présence aux Championnats d'Europe qui se tiendront à Rodez.
- Les Championnats de France à Voiron : le principal fait marquant de cette édition est la jeunesse des vainqueurs.
- Rendez-vous avec Jean-François Lamour, missionné par Anne Hidalgo, à la Mairie de Paris pour préparer les JO 2024. La FFBaD a été la première fédération à être reçue ; quelques athlètes parisiens pourraient être soutenus dans le cadre de leur préparation à 2024.
La difficile situation du Badminton à Paris a également été évoquée avec, notamment, les soucis des clubs du Racing Club de France (400 adhérents) et du Bad à Paname (270 adhérents) qui se voient privés de gymnase et auxquels on refuse d'attribuer des créneaux.
- Les Championnats d'Europe Senior par équipe Garçons et Filles à Kazan : la médaille de bronze pour les garçons et les excellents résultats chez les jeunes aux Championnats d'Europe U15. La présence de la fédération était importante du point de vue de l'organisation puisque nous serons en charge de l'édition 2020 de la phase continentale de la Thomas et Uber Cup.
Par ailleurs, une rencontre avec Badminton Europe a eu lieu afin d'obtenir un soutien financier plus important au regard des difficultés d'organisation que nous rencontrons, notamment pour trouver la salle capable d'accueillir le format de cette compétition et au regard du montant important des droits de 75 000€ dont est redevable la fédération.

- Plusieurs réunions budgétaires avec l'Etat, le CNOSF et les fédérations olympiques ont eu lieu. L'avenir dépendra de la co-construction entre le Ministère des Sports et les fédérations mais ces dernières sont très inquiètes quant au périmètre de compétences des fédérations, de la baisse conséquente du CNDS et des incertitudes de la future politique sportive du Ministère.
- Poursuite du tour de France de présentation du PPF avec Cyrille Gombrowicz, dernièrement en AURA et Bourgogne Franche-Comté. Travail de préparation conséquent afin de réunir le maximum d'institutionnels à chaque visite.
- Intervention au Colloque Sport à Montpellier sur les problématiques liées à l'emploi.

Paul-André Tramier complète l'intervention du Président en évoquant le rapport Onesta et la distinction faite entre le Haut Niveau et la Haute Performance. Cela pourrait être préoccupant pour la FFBaD si l'on n'obtenait pas de médailles sur les compétitions de référence car le soutien financier de l'Etat serait alors bien moindre.

2. Communication du Directeur Technique National

En l'absence du DTN, les informations de la Direction Technique Nationale sont présentées par Fabrice Vallet, DTN Adjoint au Haut-Niveau et Cyrille Gombrowicz, DTN Adjoint aux Territoires.

Mise en place d'un fonctionnement permettant de palier à l'absence de Philippe Limouzin, au service du projet fédéral. Les dossiers sont répartis et traités par les 4 DTN Adjoints.

Parmi les dossiers importants du moment, la CPO, à savoir la partie Appels à Projets concernant les actions 1 (Promotion du sport pour le plus grand nombre), 3 (Prévention par le sport et protection des sportifs) et 4 (Promotion des métiers du sport) de la Convention d'Objectifs. Travail conséquent de rédaction effectué par Jérôme Careil, une enveloppe financière d'environ 290 000 à 300 000 € pouvant être obtenue.

Sur l'action 2, le Haut Niveau, le maintien de la subvention par rapport à 2017 est d'ores et déjà acté.

Haut Niveau :

Point d'information sur l'actualité des équipes de France avec, notamment, la médaille obtenue par l'équipe masculine sur la Thomas Cup à Kazan. L'équipe se déplacera donc à Bangkok pour la phase finale au mois de mai avec des ambitions.

Chez les filles, même si les résultats ne sont pas au rendez-vous, de belles choses ont été produites au regard de l'équipe très diminuée qui a été alignée.

Les compétitions de référence à venir :

- Les 6 Nations U17 en Angleterre fin mars
- Le Championnat d'Europe individuel en avril
- La Thomas Cup à Bangkok en mai
- Les Jeux Med à Taragone en juin avec une volonté conjointe des athlètes et de la fédération d'y performer
- Les Championnats du Monde en Chine au mois d'août

Point d'information sur l'organisation du staff à l'INSEP avec le départ, au 1^{er} mai, de Peter Gade et Jesper Hovgaard, l'arrivée de Baptiste Carême au poste d'adjoint sur les doubles et le recrutement en cours sur le second poste.

Chacun a pu s'exprimer sur ce sujet.

- Chez les U15, la France est désormais 2^{ème} nation européenne après les russes et loin devant les danois. On est sur la bonne voie mais le chemin est encore long pour continuer à

performer en senior.

- Les Jeux Paralympiques de Tokyo : nouveaux critères de qualification pour le badminton. Badminton. Ce sont les joueurs de double qui seront qualifiés en premier et de ceux-là découleront les qualifiés pour le simple. Pour Lucas Mazur, peu de modification, pour David Toupé, l'incidence n'est pas négligeable car, à ce jour, il n'a pas de partenaire fixe de double. Il va donc falloir élargir le collectif de base et monter un projet spécifique.

- Début de la phase Entrées/Sorties de pôles :

Pour l'INSEP, des entretiens individuels vont être mis en place.

En pôles France Jeunes, un stage d'immersion aura lieu semaine 12.

Les propositions d'intégration définitives seront faites à l'issue de ces stages.

- Conformément au PPF, un travail est en cours concernant la création durant l'olympiade d'un pôle espoirs dans chaque région. Certains verront le jour dès septembre 2018 (PACA et Normandie), d'autres un peu plus tard (Occitanie et Bourgogne Franche Comté). La ligue Hauts de France est contrainte de reporter son projet pour un problème d'accès à un équipement.

Cyrille Gombrowicz vient en appui fédéral aux institutionnels dans cette démarche et cette volonté d'ouverture de pôles espoirs en régions.

Territoires et Développement :

L'appui stratégique et managérial aux territoires est renforcé grâce aux CTN Territoriaux qui sont régulièrement réunis. Ils sont 10 au total à dédier 40% de leur temps de travail à leur mission territoriale.

- Les conventions ETR ont été relancées. A ce jour, celles des ligues Grand Est, Occitanie, Centre Val de Loire et Pays de la Loire sont d'ores et déjà signées. Les conventions des ligues PACA, Nouvelle Aquitaine et Hauts de France seront signées très prochainement. Celles des ligues Bourgogne Franche Comté, Normandie, AURA, Bretagne et Ile de France sont encore en cours d'ajustement.
- Le dialogue de gestion : le travail sur la formalisation de la nouvelle mouture est en cours avec, notamment, les notions d'appels à projets, la liste des dispositifs fédéraux et l'appui des CTN Territoriaux.
- Le Bad en extérieur : la fédération est en contact avec Bombanne, Fréjus et La Tranche sur Mer pour une mise en place et des expérimentations.
- Le Bad pour tous : la fédération apporte un appui au développement sociétal. Il a été demandé aux ligues de nommer un « couple » référent élu/salarié. Patricia Corti souligne la plus-value de l'embauche d'Anthony Guidoux sur ces dossiers.
- Tenue, courant mars, du regroupement des agents de développement à Voiron. Estelle Hellard, nouvellement recrutée en tant qu'agent de développement de la fédération a été présentée à cette occasion.

Formation :

Jérôme Careil, DTN Adjoint à la Formation souhaite faire porter à la connaissance des administrateurs :

- Les difficultés dans les relations avec la CNA au sujet de modifications de formations des

officiels techniques

Le projet d'expérimentation de nouvelles certifications pour les juges arbitres.

- La mise en place d'un observatoire pour le Plan Emploi Club suite au recrutement de Frédéric Dor. Un questionnaire a été diffusé aux ligues et le bilan est en cours.

Chacun a pu s'exprimer sur l'ensemble de ces sujets et demander des précisions.

3. Points soumis au vote du Conseil d'Administration

Le Secrétaire Général indique que le dernier Bureau Fédéral a confié la prestation information pour la fédération à la société ITSoluce de Renaud Platel. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, Renaud Platel a démissionné de son poste de responsable de la commission informatique au profit de David Courbet, déjà membre de la commission.

De par son statut d'administrateur, la prestation de Renaud Platel peut se faire dans le cadre d'une convention règlementée. Le règlement intérieur et les statuts de la fédération ne précisant rien sur ce sujet, on se réfère donc à l'article 612-5 du code du commerce.

Cette convention règlementée sera présentée par la Commissaire aux Comptes.

3.1 Secteur Financier

3.1.1 Arrêté des comptes 2017

Présentation de la note relative à l'arrêté des comptes par le Trésorier Général avec un rappel des faits marquants de 2017 sur les plans politique, sportif et vie fédérale.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice exceptionnel de 220 088,24€. Ce résultat s'explique par le démarrage tardif des actions inscrites au projet fédéral, part par le fait qu'un certain nombre d'actions n'a pas été réalisé et aussi par un fonctionnement partiel des commissions.

Le Trésorier Général suggère au Conseil d'Administration de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat bénéficiaire de 220 088,24€ au report à nouveau.

Les fonds propres après affectation seraient donc de 1 0688 069€.

Puis la Commissaire aux Comptes (CAC) fait un compte-rendu de sa mission au sein de la fédération, comme le prévoit la loi. Elle présente ainsi sa mission, sa manière de travailler et le rapport des comptes annuels et les conventions règlementées qui seront présentés à l'Assemblée Générale. Elle présente également le rapport de l'audit des procédures administratives et financières de la fédération, en précise les points forts et points faibles. Le résultat de cet audit des procédures est que le contrôle interne est globalement fiable.

Chacun s'est exprimé sur ce sujet.

Vote n° 2 : Approbation des comptes de l'exercice 2017

Nombre de votants : 19 voix / **18 voix pour et 1 voix contre**

Les comptes de l'exercice 2017 sont validés à la majorité.

Vote n° 3 : Affectation du résultat de l'exercice 2017 au report à nouveau

Nombre de votants : 19 voix / **19 voix pour**

L'affectation du résultat des comptes de l'exercice 2017 au report à nouveau est validée à l'unanimité.

Vote n° 4 : Quitus au Trésorier Général

Nombre de votants : 19 voix / **19 voix pour**

Le quitus au Trésorier Général est validé à l'unanimité.

3.1.2 Budget prévisionnel 2018

Présentation de la note relative au Budget 2018 et aux tendances 2019 et 2020 par le Trésorier Général.

Suite au Conseil d'Administration du mois de janvier, une réflexion a été menée pour affiner et réviser à la baisse les actions de la fédération jusqu'à la fin de l'olympiade.

Le total des actions à financer jusqu'à la fin de l'olympiade est de 2 126 000€

Le différentiel de charges par rapport au budget 2017 est de 870 000€

Le total des besoins pour financer les actions nouvelles est donc de 1 256 000€

Le Secrétaire Général apporte ensuite quelques précisions sur les actions informatiques : Poona est, depuis des années, uniquement maintenu et aujourd'hui les logiciels de compétitions ne sont plus adaptés. Il est donc nécessaire de rattraper ce retard ; pour cela, une nouvelle organisation a été mise en place avec une régie Stadline et le renforcement du secteur Informatique de la fédération avec l'arrivée d'un contrat de professionnalisation pour une durée de 2 ans.

Le développement du service aux licenciés est aussi un passage obligé.

Toutes ses actions identifiées ont évidemment une incidence sur le budget 2018 afin de les mener à bien.

Fabrice Vallet explique ensuite la demande d'augmentation du secteur Haut Niveau par, entre autres, le fait de l'augmentation des effectifs des pôles, par la nécessité pour certains joueurs, d'aller se confronter aux asiatiques et de faire appel régulièrement à des sparring partners.

Le Trésorier Général présente les différentes options possibles quant au mode de financement des actions.

Trois modes de financement sont envisagés :

- Option 1 : Droit de 3€ / compétition
- Option 2 : Droit de 2€ / compétition + 1€ d'augmentation de la licence
- Option 3 : Augmentation de la licence de 3€

Un débat s'est engagé sur le sujet et chacun a pu s'exprimer. Il est important de préciser que cette augmentation concerne les projets envisagés sur les 3 prochaines années.

Le choix du mode de financement est proposé au vote :

■ **Vote n° 5 : Choix de l'option 1 pour le mode de financement**

| Nombre de votants : 18 voix / **2 voix pour**

■ **Vote n° 6 : Choix de l'option 2 pour le mode de financement**

| Nombre de votants : 18 voix / **12 voix pour**

■ **Vote n° 7 : Choix de l'option 3 pour le mode de financement**

| Nombre de votants : 18 voix / **4 voix pour**

L'option 2, relative au droit de 2€ / compétition et à l'augmentation d'1€ de la licence, obtient la majorité absolue des suffrages.

La préconisation du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sera donc une augmentation sous la forme d'un droit à 2€ par compétition et d'1€ du tarif de la licence.

■ **Vote n° 8 : Validation du tarif des licences augmenté d'un euro**

| Nombre de votants : 18 voix / **12 voix pour et 6 voix contre**

| L'augmentation du tarif des licences de 1€ est validée à la majorité

■ **Vote n° 9 : Maintien du plafond des cotisations locales**

Nombre de votants : 18 voix / **18 voix pour**

Le maintien du plafond des cotisations locales est validé à l'unanimité

Suite au vote de l'augmentation des licences de 1€, le tarif de la licence individuelle augmente lui aussi d'1€ et passe à 33,57€.

■ **Vote n° 10 : Tarif de la licence adulte individuelle**

Nombre de votants : 18 voix / **13 voix pour et 5 voix contre**

Le tarif de la licence adulte individuelle est validé à la majorité

■ **Vote n° 11 : Maintien du tarif de la cotisation des associations**

Nombre de votants : 18 voix / **18 voix pour**

Le maintien du tarif de la cotisation des associations est validé à l'unanimité

Le Trésorier Général rappelle ensuite les grandes lignes des orientations budgétaires qui seront présentées à l'Assemblée Générale et demande au Conseil d'Administration de les valider.

■ **Vote n° 12 : Budget 2018 et orientations budgétaires 2019 et 2020**

Nombre de votants : 18 voix / **13 voix pour, 2 voix contre et 3 absentions**

Le budget 2018 et les orientations budgétaires 2019 et 2020 sont validés à la majorité

3.2 Secteur Formation

3.2.1 Modifications règlementaires de toutes les filières OT

Présentation, par le vice-président du secteur Formation, des propositions de modifications règlementaires de toutes les filières des Officiels Techniques.

A la suite de l'élaboration de nouvelles filières de formation et de suivi d'activité des officiels techniques au cours de la saison 2016-2017, il s'avère nécessaire, un an après, de faire évoluer ces nouvelles filières et de les mettre à jour afin de les adapter aux évolutions du badminton en France et d'intégrer de nouvelles demandes de FormaBad suite aux retours d'expérience des premiers mois de mise en oeuvre.

Des modifications communes aux 3 filières Arbitrage, Juge Arbitrage et Juge de Lignes, et d'autres spécifiques à chacune d'entre elles sont proposées.

Chacun s'est exprimé sur le sujet et un débat s'est engagé au sujet des passerelles jeunes arbitres UNSS – FFBaD, ainsi que sur la certification des juges arbitres, pointant des désaccords.

Il est demandé de faire remonter à la CNA tous les points de désaccord et les remarques évoquées en séance afin que de nouvelles propositions soient présentées, en concertation avec Formabad, au Conseil d'Administration du mois de juin 2018.

3.3 Secteur Diversité des Pratiques

3.3.1 Modification des autorisations de tournois et de classement

Présentation du projet de modification du classement par Maëlle Fontaine, invitée pour l'occasion.

Le CPPH actuel a été mis en place en septembre 2015 et quelques modifications sont intervenues depuis, surtout des simplifications.

Rappel sur les principes, les points forts et les points faibles du CCPH actuel.

A la suite de ce constat, Maëlle Fontaine présente les propositions formulées en indiquant qu'elles sont le résultat d'un travail interne de consultation et qu'elles visent à ne pas complexifier le système :

Quelques exemples parmi les 15 propositions de la commission :

- Contrôle de la taille des séries
- Nouveau seuil de cotes pour les séries N1 et N2
- Prise en compte des joueurs médians
- Une formule plus robuste des championnats
- Faire dépendre les gains de points du nombre de matchs gagnés
- Accélérer l'érosion du classement
- Alignement des règles pour les séries Promotion
- Interclubs : gain dépendant de la discipline et non de la division

Bach Lien Tran remercie Maëlle Fontaine et l'ensemble des personnes composant la commission. Les modifications proposées par la Commission Classement sont soumises au vote du Conseil d'Administration

■ **Vote n° 28 : Modifications du classement**

Nombre de votants : 18 voix / **18 voix pour**

Les modifications du classement sont validées à l'unanimité.

Chacun s'est exprimé sur cette présentation.

François Machavoine insiste sur la nécessité de travail commun entre la commission Classement et la commission des Autorisations de Tournois, au regard de la course aux points et des subterfuges utilisés par certaines personnes dans cette course.

Présentation des modifications règlementaires concernant les autorisations de tournois par François Machavoine. Elles sont proposées par la Commission Nationale des Autorisations de Tournois qui doit faire face à un nombre croissant de compétitions et de matchs.

Pour information, en 2017, 2400 compétitions ont été organisées et 664 000 matchs joués. Il devient très compliqué de vérifier tous les règlements particuliers.

Chacun a pu s'exprimer sur ce sujet.

Un débat a eu lieu au sujet des compétitions Promobad et, entre autres, des joueurs non affiliés pouvant y participer (article 2.6 du guide du bad GUI412_DP_Rencontres Promobad).

■ **Vote n° 29 : Modifications règlementaires concernant les autorisations de tournois**

Nombre de votants : 18 voix / **13 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions**

Les modifications règlementaires concernant les autorisations de tournois sont validées à l'unanimité.

3.3.2 Proposition de changement d'appellation de la CNA

Présentation de la proposition de changement d'appellation de la CNA par la vice-présidente du secteur Diversité des Pratiques.

L'existence de la commission nationale d'arbitrage (CNA) date de la création de la fédération française de badminton. Cette commission est statutairement obligatoire selon le code du sport mais le choix du nom est laissé à l'appréciation de chaque Fédération.

Au sein de la Fédération internationale du badminton (BWF) et la Fédération européenne de Badminton (BE) les arbitres, juges-arbitres et juges de ligne sont regroupés sous le terme d'

« officiels techniques » dont une commission assure leur gestion.

Il est envisagé de remplacer statutairement le nom de commission nationale d'arbitrage (CNA) ou commission d'arbitrage dans les différents documents et supports par Commission Fédérale des Officiels Techniques (CFOT).

Vote n° 23 : Modification de l'appellation de la CNA en CFOT

Nombre de votants : 18 voix / **11 voix pour et 7 abstentions**

La modification de l'appellation de la CNA en CFOT est validée à la majorité.

Ce changement d'appellation entraînant des modifications dans divers règlements, ils devront être validés par l'Assemblée Générale.

3.3.3 Modification des règlements des Championnats de France Adultes, Vétérans et d'Entreprise

Présentation des modifications du règlement du Championnat de France par équipe d'entreprise par Bach Lien Tran.

Suite aux modifications apportées au règlement du championnat par équipe d'entreprise adoptées au conseil d'administration des 18 et 19 mars 2017 et dont la modification principale concernait une plus grande implication des ligues dans le processus d'inscription des équipes, il a été remarqué, lors de la période d'inscription, certaines incohérences de dates entre le règlement et l'annexe, notamment en ce qui concernait la date d'inscription. Une modification de ce règlement semble nécessaire avant le lancement des inscriptions afin d'améliorer la procédure d'inscription et d'éviter les confusions et contestations éventuelles.

Chacun s'est exprimé sur le sujet.

Vote n° 24 : Modifications du règlement du Championnat de France par équipe d'entreprise

Nombre de votants : 18 voix / **18 voix pour**

Les modifications du règlement du Championnat de France par équipe d'entreprise sont validées à l'unanimité.

Présentation des modifications du règlement du Championnat de France Vétérans par Bach Lien Tran.

Vote n° 25 : Modifications du règlement du Championnat de France Vétérans

Nombre de votants : 18 voix / **18 voix pour**

Les modifications du règlement du Championnat de France Vétérans sont validées à l'unanimité.

Présentation des modifications de forme du règlement du Championnat de France Senior par Bach Lien Tran.

Vote n° 26 : Modifications de forme du règlement du Championnat de France Senior

Nombre de votants : 18 voix / **18 voix pour**

Les modifications du règlement du Championnat de France Senior sont validées à l'unanimité.

Présentation des modifications de forme du règlement du Championnat de France Parabadminton par Bach Lien Tran.

Vote n° 27 : Modifications de forme du règlement du Championnat de France Parabadminton

Nombre de votants : 18 voix / **18 voix pour**

Les modifications du règlement du Championnat de France Parabadminton sont validées à l'unanimité.

3.3.4 Modification des règlements des TIJ, TNJ et CDFJ

Présentation des propositions de modifications des règlements des TIJ, TNJ et des Championnats de France Jeunes par Fabrice Vallet.

Le constat est fait d'une nette désaffection des jeunes pour le circuit TIJ, TNJ. Il est proposé de modifier les noms de ces compétitions (les TIJ deviendraient Circuit Interrégional Jeunes CIJ et le TNJ deviendraient Circuit Elite Jeunes CEJ) et de les jouer par année d'âge jusqu'en minime et non par catégorie d'âge.

Un ajustement du nombre de qualifiés directs aux Championnats de France Jeunes est également proposé à partir de la saison 2018-2019.

Chacun s'est exprimé sur ce sujet.

Vote n° 19 : Changement de noms des TIJ et TNJ

Nombre de votants : 18 voix / **18 voix pour**

Les changements de noms des TIJ et TNJ sont validés à l'unanimité.

Vote n° 20 : Compétition par année d'âge pour les plus jeunes (Benjamins, Minimes)

Nombre de votants : 18 voix / **18 voix pour**

La compétition par année d'âge pour les plus jeunes est validée à l'unanimité.

Vote n° 21 : Critères de qualification au CEJ et CDFJ

Nombre de votants : 18 voix / **17 voix pour et 1 abstention**

Les critères de qualification aux CEJ et CDFJ sont validés à la majorité.

Vote n° 22 : Changements sur la forme des règlements

Nombre de votants : 18 voix / **18 voix pour**

Les changements sur la forme des règlements sont validés à l'unanimité.

3.3.5 Modification du règlement du Championnat Interclubs

Présentation des propositions de modifications du règlement du Championnat Interclubs par Fabrice Vallet.

Pour la saison 2018-2019, ces modifications portent sur 4 aspects :

- Augmentation du nombre de mutés pendant la période de transition : 3 mutés en TOP 12 et N1 en 2018-2019 et 2019-2020 et 3 mutés en N2 N3 en 2019-2020 et 2020-2021.
- Précision concernant la qualification des joueurs : en TOP 12 et N1, tous les joueurs devront être classés N dans au moins une des disciplines et en N2 N3, ils devront être de niveau national, régional, départemental dans au moins une des disciplines.
- Modification du mode de scoring en ICN dès la 1^{ère} journée en fonction de la décision qui sera prise par la BWF lors de son AG de mai 2018.

- Pénalité d'1 point supplémentaire pour forfait stratégique.

Pour la saison 2019-2020, les modifications sont :

- Précision concernant le pourcentage obligatoire des joueurs issus de la formation française (JIFF) dans les ICN, c'est-à-dire licenciés en France en catégorie Cadet, ou licenciés en France depuis plus de 10 ans ou enfin licenciés sur la saison 2005-2006 (existence de Poona).
- Les clubs de TOP 12 devront avoir le Label Club Avenir.

Chacun s'est exprimé sur ce sujet.

Vote n° 13 : Modification du mode de comptage des points, selon la décision de la BWF, dans le règlement du Championnat Interclubs dès la 1ère journée de la saison 2018-2019

Nombre de votants : 18 voix / **17 voix pour et 1 abstention**

La modification du mode de comptage des points dans le Championnat Interclubs est validée à la majorité, sous réserve des développements de Poona.

Vote n° 14 : La qualification N des joueurs de TOP 12 et N1

Nombre de votants : 18 voix / **17 voix pour et 1 abstention**

La qualification des joueurs de TOP 12 et N1 est validée à la majorité.

Vote n° 15 : Pénalité pour forfait stratégique tel que proposée

Nombre de votants : 18 voix / **18 voix pour**

La pénalité pour forfait stratégique est validée à l'unanimité.

Vote n° 16 : Nombre de mutés pendant la période de transition

Nombre de votants : 18 voix / **17 voix pour et 1 abstention**

Le nombre de mutés pendant la période de transition validé à la majorité.

Vote n° 17 : Principe d'application du système JIFF en 2019-2020

Nombre de votants : 18 voix / **18 voix pour**

Le principe d'application du système JIFF en 2019-2020 validée à l'unanimité.

3.3.6 Expérimentation IC Jeunes

Ce point n'a pu être abordé.

3.4 Secteur Administratif

3.4.1 Règlement disciplinaire : modifications

Présentation des modifications du règlement disciplinaire par le Secrétaire Général.

Suite à la loi n° 2017-261 du 1^{er} mars 2017 visant à préserver l'éthique du sport, les fédérations délégataires ont obligation de créer une commission dont le but est d'établir une charte d'éthique et de déontologie.

Egalement, le décret n° 2017-1269 du 9 août 2017 modifie des dispositions de la partie réglementaire du code du sport.

De ce fait, la fédération doit adapter son règlement disciplinaire afin de se conformer aux nouvelles exigences du code du sport.

Vote n° 30 : Modifications du règlement disciplinaire

Nombre de votants : 15 voix / **15 voix pour**

Les modifications du règlement disciplinaires sont validées à l'unanimité.

3.4.2 Commission Ethique : règlement

Comme évoqué dans le point précédent, le code du sport impose la création d'un comité d'éthique et de déontologie ; cela induit des modifications des statuts et règlements de la fédération.

Vote n° 31 : Création du Comité d'Ethique et de Déontologie et modifications des statuts, du règlement intérieur et du règlement s'y rapportant

Nombre de votants : 15 voix / **15 voix pour**

La création du Comité d'Ethique et de Déontologie et les modifications des statuts, du règlement intérieur et du règlement s'y rapportant sont validées à l'unanimité.

3.4.3 Mérite Fédéral : modifications

Présentation des modifications par le Secrétaire Général.

Il est proposé d'ajouter la catégorie « Grand Or » et d'effectuer des modifications de forme liées à l'absence de Commission des Médailles et à la séparation de la médaille du mérite fédéral et de la médaille d'honneur en 2 titres.

Vote n° 32 : Modifications du règlement du Mérite Fédéral

Nombre de votants : 15 voix / **15 voix pour**

Les modifications du règlement du Mérite Fédéral sont validées à l'unanimité.

3.4.4 Règlement des Mutations : modifications

Présentation des modifications par le Secrétaire Général.

Ces modifications sont une adaptation du règlement des mutations aux moyens modernes de communication de documents, tels que :

- Permettre aux licenciés d'adresser leur demande et les pièces du dossier par voie électronique ou via l'ouverture d'un ticket sur le support FFBaD.
- Permettre aux demandeurs de remplacer la preuve de l'envoi recommandé de la demande de mutation au président du club quitté par une attestation de non opposition avec le tampon du club quitté ou mail du président du club quitté.

Le mode de paiement en ligne n'étant pas encore actif, ces demandes seront prises en compte à la date de réception du règlement (par chèque ou par virement).

Vote n° 33 : Modifications du règlement des mutations

Nombre de votants : 15 voix / **15 voix**

Les modifications du règlement des mutations sont validées à l'unanimité.

3.4.5 Validation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale

Présentation du projet de convocation à l'Assemblée Générale des 21 et 22 avril prochain par le Secrétaire Général, cette AG étant précédée d'un forum qui comportera 3 ateliers : Haut-Niveau, Fidélisation des pratiquants et Emploi, Formation et Sociétal.

Contrairement à ce qui figure sur le projet de convocation, il est proposé d'inverser la partie financière qui se tiendra le samedi après-midi et la partie de l'AG extraordinaire qui se tiendra le dimanche matin.

Chacun s'est exprimé sur le sujet.

Vote n° 34 : Validation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale

Nombre de votants : 18 voix / **18 voix pour**

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est validé à l'unanimité.

4. Points d'information

4.1 Secteur Communication / Marketing / Événementiel

4.1.1 Point d'avancement sur le nouveau cycle des IFB

Le Directeur de la Communication fait un point rapide de présentation du nouveau cycle des IFB :

- Un nouveau partenaire titre du circuit HSBC
- Une nouvelle pyramide des événements : HSBC World Tour
- Une nouvelle agence marketing et media : Infront
- Une modification du planning de la compétition : le 1^{er} tour se jouera sur 2 jours, mardi et mercredi et une double session le samedi qui sera la journée la plus chargée en raison de la production TV car 8 matchs doivent être retransmis
- Les espaces dans Coubertin vont être redistribués
- L'appel d'offre pour la Production TV vient d'être conclu

Une rencontre avec la BWF aura lieu la semaine prochaine, à l'occasion du All England, et une visite de Coubertin par la BWF se tiendra le 20 mars.

4.2 Secteur Territoires Durables

4.2.1 Dialogue de gestion

Présentation par la vice-présidente du secteur, de la dernière mouture du dialogue de gestion 2018.

Cette édition du dialogue de gestion mettra en valeur, les actions concernant la structuration, le Haut-Niveau, les dispositifs fédéraux, les ressources humaines et les appels à projet.

La fédération souhaite également instaurer un Dialogue de Gestion entre les ligues et les comités.

Présentation des actions et critères, axe par axe.

Puis, un point est fait sur la méthodologie, le calendrier, les critères fixes et les dispositifs.

Chacun s'est exprimé sur le sujet.

4.2.2 Maison du Bad : Point d'étape et préparation de l'AG

Présentation par Aude Le Gallou.

Depuis le dernier Conseil d'Administration, le travail s'est poursuivi sur les aspects techniques du projet en concertation avec les fédérations de Squash et d'Escalade afin de connaître les attentes précises de la Mairie de Paris.

Les subventions sont une condition suspensive de ce projet. Quelques rendez-vous avec les organismes « subventionneurs » ont déjà eu lieu, d'autre sont à venir, avec le Ministère, le

Conseil Régional, entre autres.

Pour rappel, ce projet s'élève à 11 M€, dont 1 M€ sur fonds propres, 5 M€ de subvention et 5 M€ de prêt.

Chacun s'est exprimé sur le sujet.

La présentation à l'Assemblée Générale aura pour but de faire un point d'étape du projet afin de permettre à chaque délégué de disposer du même niveau d'information.

5. Point d'activité des secteurs

Ce point n'a pas été abordé.

Fin de la séance dimanche à 12h.